



AVIS PUBLIC PROMULGATION

RÈGLEMENT NUMÉRO CA28 0023-28

AVIS est par les présentes donné que le Conseil d'arrondissement a adopté, lors de la séance ordinaire tenue le mardi 3 septembre 2019, le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO CA28 0023-28 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE CA28 0023 À L'EFFET DE MODIFIER DES NORMES RELATIVES AUX CONSTRUCTIONS PUBLIQUES.

Ce règlement a reçu l'approbation de la directrice de l'urbanisme du Service de l'urbanisme et de la mobilité, en date du 12 septembre 2019 (DA198199042) et est conforme au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal ainsi qu'aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal et aux dispositions du document complémentaire, le tout tel qu'il appert du certificat de conformité délivré par le greffier le 12 septembre 2019. Il est entré en vigueur à la date de la délivrance dudit certificat.

Ce règlement peut être consulté au bureau du secrétaire d'arrondissement substitut, situé au 350, montée de l'Église à L'Île-Bizard, du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 ainsi que le vendredi de 8 h à 12 h.

**DONNÉ à Montréal,
Arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève,
ce dix-huitième jour du mois de septembre deux mille dix-neuf**

La secrétaire d'arrondissement substitut
Edwige Noza

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée secrétaire d'arrondissement substitut, certifie que l'avis ci-dessus a été publié sur le site internet de l'arrondissement le dix-huitième jour du mois de septembre deux mille dix-neuf et qu'une copie a été affichée à la mairie d'arrondissement le dix-huitième jour du mois de septembre deux mille dix-neuf.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce dix-huitième jour du mois de septembre deux mille dix-neuf.

Edwige Noza
Secrétaire d'arrondissement substitut